

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
SERVICE DE LA STRATEGIE, PILOTAGE ET BUDGET
Sous-direction SPiB 1 Stratégie, Pilotage et Contrôle de gestion
Bureau SPiB 1B Pilotage des emplois, des effectifs et des organisations
64 allée de Bercy - Teledoc 873

PARIS, LE 15 AVR. 2015

75 572 PARIS CEDEX 12

Madame la Secrétaire Générale,

Par lettre du 2 mars 2015, vous m'avez fait part de vos préoccupations concernant les projets départementaux de restructuration du réseau. Vous estimez plus particulièrement que certaines opérations conduisent à remettre en cause les missions des Recettes des finances (RF).

Vous indiquez que les directions départementales se prévalent de l'accord de la direction générale pour proposer la suppression de leur RF ou leur transformation en antenne de la direction.

Vous souhaitez, de ce fait, connaître ma position sur le devenir de cet échelon infra-départemental.

Si aucune restriction n'a été imposée aux Directeurs départementaux concernant les possibilités de restructuration des RF, aucune directive générale sur ce sujet n'a, à ce jour, été définie dans le cadre de l'adaptation des structures et du réseau.

Néanmoins, la cartographie territoriale des RF révèle que les structures sont très hétérogènes au sein des 19 départements sur lesquels elles sont implantées. De même, l'examen de la cartographie fonctionnelle indique un renforcement des disparités des missions entre les RF depuis la mise en place de la direction locale unifiée, avec des RF exerçant soit des missions départementales soit des missions d'animation infra-départementales. Les missions historiques ont ainsi fortement évolué au profit des missions résultant de démembrements des directions territoriales.

Aussi, la recherche d'une adaptation des structures et de leur implantation aux évolutions des populations, de leurs attentes et de la carte territoriale d'une part et le souci d'une gestion efficiente et équitable des missions au sein des territoires d'autre part, expliquent qu'une réflexion sur l'évolution des RF vienne d'être engagée.

Les représentants des personnels seront tout naturellement informés des perspectives envisagées si une décision de portée générale et systémique devait être retenue.

Veillez recevoir, Madame la Secrétaire Générale, l'assurance de ma considération distinguée.



Bruno PARENT

Syndicat National Force Ouvrière des Finances publiques
45-47, rue des Petites Écuries
75 484 PARIS CEDEX 10